



Droit civil en rapport avec le nationalité française

Par **yakuza**, le **14/09/2013** à **22:21**

Bonjour à tous j'ai une préoccupation en rapport avec mes parents. voilà mes parents (père et mère : 1958) vivant au Gabon sont nés avant l'indépendance du Gabon (1960)et sachant que le Gabon était un territoire sous autorité de la France. Pensez-vous qu'ils peuvent prétendre à une acquisition de nationalité française? Si oui, quelles démarches entreprendre?
MERCI pour vous réponses

Par **youris**, le **15/09/2013** à **10:28**

bjr,
les habitants des ex-colonies française ont pris la nationalité de leur pays nouvellement indépendant sauf demande de conserver la nationalité française sous certaines conditions.
si on suit votre raisonnement tous les gabonais seraient français.
cdt

Par **yakuza**, le **15/09/2013** à **11:25**

bjr,
encore merci pour votre réponse. cela m'informe et j'en suis ravi. Il est vrai que vue sous cet angle, tous les gabonais seraient français....
En revanche je pose la question simplement parce que j'ai lu dans un forum(malheureusement je ne sais plus lequel) qu'il y avait une possibilité selon une certaine loi.
Par ailleurs, pour ceux qui n'ont pas conservés leur nationalité serait-il possible de faire une nouvelle demande?
cdt

Par **youris**, le **15/09/2013** à **12:48**

bjr,
pour faire une demande de réintégration dans la nationalité française, il faut prouver des liens

avec la france ce qui 54 ans après la perte de la nationalité française n'est pas évident.
il faut toujours se méfier de ce qu'on lit sur les forums.
il vaut mieux consulter les sites des consulats de france.
une des conditions généralement exigées c'est la résidence en france.
cdt